

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 15-03-18	Dossier complet le : 15-03-18		N° d'enregistrement : 2018-6309				
Projet de défrichement en vue de la réalisat 10 015 m² au sein de la commune de SAINT			sur une assiette foncière de près de				
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	e ou du  (ou des) pé	étitionnaire(s)				
2.1 Personne physique  Nom	Prénom						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	KILOTI						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Sébastien CAZENAVE						
	2 2 0 0 0 1 7	Forme juridique So	ociété par actions simplifiée				
Joigne	z à votre demande l'anne	exe obligatoire n°	°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea d	u des seuils et critères anne: limensionnement correspon		-2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous catégorie			euils et critères de la catégorie es nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
	Défrichement soumis à autori surface totale, même fragmer		rticle L.341-3 du code forestier d'une 5ha et inférieure à 25ha.				
	4. Caractéristiques général	es du projet					
4. Caractéristiques générales du projet  Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire  4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n°81 en partie et n°82 de la section ZI pour l'implantation d'un lotissement composé de12 lots, réservés à la construction de maison à usage d'habitation et/ou de profession libérale et d'un macro-lot destiné à recevoir des logements en accession, en accession aidée et/ou locatifs social public ou privé. L'aménagement comprendra donc un total de 13 lots de surfaces variables desservis par une voirie intérieure et prend place sur la commune de SAINT-LAURENT-D'ARCE (33). Les accès pourront se faire à partir de la rue des Faures à l'Est du terrain. L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone 1AU du PLU. Les orientations d'aménagement prévoient la préservation d'une bande d'espaces verts autour de la voirie centrale.  L'emprise cadastrale du projet est de près de 10 015 m² dont 6 835 m² de surfaces privatives.							

4.2 Objectifs du projet L'opération de lotissement de 12 lots vient étoffer l'offre de logement sur la commune de SAINT-LAURENT-D'ARCE tout en s'assurant d'une densité urbaine économe de l'espace. Tout ceci en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme et en se plaçant dans la continuité d'un secteur de logements pavillonnaires. Par ailleurs, la présence d'un macrolot social permet une diversification de l'offre d'habitat au niveau de l'aménagement.  4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Cf. Programme des travaux fourni en annexe.  La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes:  - phase de nettoyage: élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des zones constructibles des lots.  - phase de terrassement: décapage, puis terrassement et pose des voiries  - phase de viabilisation: mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).  - phase de finition: revêtements divers, accotements et enrobés.
122 dans sa phasa d'avploitation
Cf. Note de présentation et volet paysager, et plan des voiries et assainissement Eu-Ep fournis en annexes.  En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront et occuperont leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.  Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées publiques (voirie) seront collectées par le biais de bouches d'égout et stockées sous chaussée dans une structure réservoir en diorite qui permettra une décantation des eaux pluviales avant leurs rejets à débit régulé (3L/ha/s) dans le fossé existant à l'Ouest. Les eaux pluviales des toitures des lots se rejetteront dans les pots de branchement en façade des lots puis rejoindront la structure sous chaussée.  L'assainissement des eaux usées du futur aménagement sera collectif, un réseau gravitaire recueillera les eaux usées de chaque lot et ce réseau cheminera gravitairement jusqu'au réseau déjà existant sous la rue des Faures, auquel il sera raccordé.

<ul> <li>4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme - Autorisation de défrichement</li> <li>- Permis d'aménager</li> <li>- Loi sur l'eau</li> </ul>			
4.5 Dimensions et caractéristiques du p  Grand  Emprise cadastrale du projet  Surfaces des lots  Surface totale des lots privatifs + macro  Surface imperméabilisée des parties coi  Surface d'espaces verts  Surface à défricher  4.6 Localisation du projet	eurs caractéristiques	ion - préciser les	s unités de mesure utilisées  Valeur(s)  10 015 m² de 420 à 800 m² par lot 6 835 m² ~ 1 100 m² ~ 1 600 m² 10 015 m²
Adresse et commune(s) d'implantation Parcelles n°81 et 82 section ZI Rue des Faures 33 240 SAINT-LAURENT-D'ARCE	Coordonnées géographiques¹  Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long °	'98" Lat. 45°03'87"_  '" Lat°'"_  '" Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	ge existant ?	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "Anciennes carrières de Saint-Laurent d'Arce" se situe à 600 m du projet au Sud-Ouest et une autre "La Vallée et les Palus du Moron" est à 700 m au Nord. Et la ZNIEFF II la plus proche, "La Dordogne" est à 4 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	L'aire de l'arrêté de protection de biotope le plus proche est à plus de 20 km au Sud- Ouest du terrain et se situe sur la commune de Saint-Aubin-du-Médoc.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Zones de bruit aux abords de l'A10 et de la RD 137, institué par arrêté préfectoral du 30/05/1996 modifié par l'arrêté du 30 janvier 2003.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide à l'échelle du SDAGE. En revanche, il est inscrit dans le périmètre d'une zone humide du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés". Et les investigations de terrain, ont mis en évidence une zone humide via les critères flore/habitats et pédologiques d'une surface de 1013 m². Toutefois, les mesures d'évitement et de réduction permettent de préserver environ 120 m² de zones humides au sein des espaces verts. Ainsi seuls 893 m² seront impactés par le projet. Cf. compte-rendu de terrain fourni en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN Inondation pour le bassin à risque Dordogne/Izon prescrit le 4 avril 2003 et approuvé le 9 mai 2005. Le périmètre du projet n'est pas inclus dans la zone d'interdiction du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur les bases de données BASOL ou BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à environ 700 m de la ZSC "Vallée et palus du Moron" (FR7200685). Il n'existe aucune ZPS dans un rayon de 10 km autour du projet.
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	oléter le tableau suiva	Oui	Non	De quelle nature? De quelle importance?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels et anthropiques du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, de nombreux arbres (une quarantaine) qui constituent les boisements de ces espaces seront conservés et surtout ceux qui présentent des enjeux écologiques. Une partie de la faune pourra se maintenir dans les espaces verts du site et une autre partie pourra migrer vers les milieux favorables qui entourent le projet.
			X	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus.  Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont très limitées.  D'une part, le cheminement hydrographique jusqu'au site remarquable est suffisamment long (plus d'un kilomètre) pour permettre la dilution d'éventuels polluants. D'autre part, le système de gestion des eaux pluviales permet une décantation avant le rejet à débit régulé dans le fossé qui longe le site à l'Ouest.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont semblables à celles énumérées pour le site Natura 2000 étant donné qu'une ZNIEFF I se situe à peu près au même endroit que la ZSC. Concernant la ZNIEFF I "Anciennes carrières de Saint Laurent d'Arce", il n'y a pas de connexion hydrique avec le site de projet. Aucune espèce déterminante ZNIEFF n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		L'implantation du lotissement entraînera la consommation partielle d'espaces naturels (Boisement de Frênes et de Saules, Ronciers, Prairie humide) et semi-naturels (Peupleraie).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Non concerné - Retrait-gonflement des argiles : Aléa moyen - Séisme : Faible - Feu de forêt : Commune non concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet entraînera une augmentation locale du trafic de par sa nature de lotissement à usage d'activités économiques. L'aménagement comprenant entre 18 et 25 lots, les voiries alentours sont largement dimensionnées pour supporter cette hausse minime du trafic local journalier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Durant la première phase des travaux (défrichement, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes.  Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futurs habitations et les éclairages publics.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) et des parties privatives seront stockées dans une structure réservoir sous chaussée en diorite (qui permettra une décantation) avant d'être rejetée à débit régulé dans le fossé à l'Ouest.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		L'assainissement des eaux usées du futur aménagement sera collectif, un réseau gravitaire recueillera les eaux usées de chaque lot et ce réseau cheminera gravitairement jusqu'au réseau déjà existant sous la rue des Faures, auquel il sera raccordé. Il n'y aura donc aucun rejet d'effluents dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le défrichement d'une partie des espaces boisés modifiera la vision paysagère du site depuis la voirie. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
		X		La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'habitations. Cependant, celui-ci s'insère en continuité dans un quartier pavillonnaire déjà existant au Sud et à l'Est.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) : Cf Note des mesures ERC relatives aux incidences du projet fournie en annexe à la fin du compte rendu de terrain.

- Des espaces verts seront maintenus dans l'emprise de l'opération. Les sujets arborés existants au sein de ces zonages seront conservés. Des végétaux locaux y seront également plantés afin d'agrémenter le site.
- Maintien des arbres présents en dehors des zones constructibles de chaque lot privatif.
- Sens du défrichement permettant à la faune de migrer vers les espaces naturels contigus.
- -Travaux de défrichement menés en dehors de la période de de reproduction des espèces animales (de septembre à décembre).

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par stockage, décantation puis rejet à débit réqulé, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site d'étude est composé d'habitats naturels à semi-naturels communs au niveau local et régional, abritant un cortège d'espèces communes également.

### 8. Annexes

### 0.1 Appayor obligatoire

ŏ.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

- Plan cadastral (4.6)

- -Programmes des Travaux (4.3.1)
- Note de présentation et volet paysager (4.3.2)
- Plan des voiries et assainissement EU-EP (4.3.2)
- Plan de composition du projet (4)
- Carte des habitats naturels et anthropiques (5)
- Compte-rendu de terrain (5)

# Pait à Centre Sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Centre SAS KILOTI 33 RUE PASTEUR 33150 CENON RCS BDX 821237922 Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus